



L'avocat / audience de départage

Par **cécile**, le **02/02/2011** à **12:36**

Bonjour à tous,

D'abord c'est la 1ère fois que j'essai un tel outil !!

En bref, dans le cadre d'un procès aux prud'homme qui dure depuis plus de 2 ans, je passe en audience de départage prochainement.

Mon avocate a visiblement délaissé mon dossier ces 10 derniers mois depuis la 1ère audience et ne souhaite pas re-ravailler dessus. De mon côté, je suis évidemment insatisfaite de son travail (nombreuses confusions de sa part, etc...) et me sens capable, depuis le temps, de me débrouillée seule à l'audience car j'ai peur qu'elle me soit plus préjudiciable qu'autre chose...

Ma question est : Ai-je le droit de me présenter à cette audience sans elle (en la prévenant par RAR) ? et surtout, compte-tenu de son manque d'investissement dans le suivi, serai-je obligé de lui payé les 10% prévu ??

J'ai lu beaucoup de chose sur ces sujets sur le Net mais manque de précisions...

Je vous remercie sincèrement par avance, je souhaite également plein de courage à ceux qui commenceraient une procédure aux prud'hommes !!

Enfin, merci à ceux qui créent ce type de site très instructifs.

Cécile

Par **P.M.**, le **02/02/2011** à **13:30**

Bonjour,

Vous avez le droit de gérer votre dossier comme vous voulez et même de le retirer de votre avocate mais comme il semble qu'il y ait une convention d'honoraires, si vous ne la respectez pas, elle risque de vous facturer au temps passé, ce qui risque d'alourdir considérablement la

facture...

Je pense qu'il vaudrait mieux négocier cette situation avec elle pour tomber sur un accord...

Par **cécile**, le **02/02/2011** à **13:42**

Merci beaucoup de la rapidité de votre réponse !

en effet nous avons signé une convention. Mais celle-ci n'implique-t-elle pas une certaine [s]obligation de résultat [/s]??

Quant au temps passé sur le dossier il serait bien difficile de l'évaluer (en tout cas rien depuis 10 mois) puisque j'ai moi-même établi 99% des conclusions... J'ai déjà payé les honoraires dus et je n'ai plus que les 10% en question. enfin je vais y réfléchir d'ici à l'audience.

Puisque l'échange fonctionne bien, pouvez me dire également, au cas où je me présente sans avocat, si le conseil me laissera répondre aux questions ??

Encore merci.

C.

NB : je vous tiendrai au courant de la suite.

Par **P.M.**, le **02/02/2011** à **14:17**

Une obligation de résultat ne peut pas exister dans le cadre d'une action judiciaire puisque la décision n'appartient pas à l'avocat...

Le temps passé serait depuis le début et non pas pendant les 10 derniers mois...

Si c'est le cas, si les conclusions ont été rédigées pour la première audience, il n'est peut-être pas opportun de les modifier, en tout cas en profondeur, car elles vous ont déjà permis d'aller en départage et de ne pas perdre à ce stade...

C'est aussi souvent le cas que l'avocat serve essentiellement pour les questions de procédure et je dirais pour la mise en forme des conclusions, même si parfois on peut le regretter, sachant que c'est quand même vous qui connaissez le contexte...

Si vous vous présentez sans avocat, ce sera exclusivement vers vous que seront éventuellement dirigées les questions, même si c'est parfois le cas autrement puisque c'est vous qui avez le vécu de la situation...

Par **cécile**, le **02/02/2011** à **14:39**

toujours merci...

Il est vrai que je me sens très stressée à l'approche de cette audience et un peu abandonnée par l'avocate. je ne souhaitais pas que nos relations se dégradent à ce point mais je suis déçue par l'attitude légère en fin de parcours. Malgré tout au début de ma démarche, je reconnais que son aide m'a été précieuse dans la construction du dossier mais je le maîtrise bien mieux aujourd'hui.

Même si on peut lire partout que les salariés obtiennent très souvent gain de cause face à l'employeur (pour mon cas c'est un licenciement pour faute grave-non avérée-) je ne veux pas regretter au bout d'une si longue procédure (avec 2 reports) de ne pas avoir donné le maximum (preuve , arguments)! c'est pour cette raison que j'hésite à me débrouiller seule et

m'épargner ses hésitations comme lors de la 1ère audience...

Je vais essayer de faire le point sur tous les détails par mail une dernière fois avec elle. Si cela peut apporter un intérêt à votre forum je donnerai plus d'infos sur le déroulement plus tard.

Très cordialement